

CERTIPHYTO

C'est quoi ?

En quoi les professionnels de la santé des forêts sont-ils concernés ?

Certifier la qualification des professionnels avec certiphyto

Suite au Grenelle de l'environnement, le ministre chargé de l'agriculture a présenté, au conseil des ministres, un plan de réduction de l'utilisation de pesticides : « Ecophyto 2018 ». Ce plan gouvernemental s'articule autour de deux volets :

- le retrait progressif du marché des produits contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes,
- la réduction si possible, d'ici 2018, de 50 % de l'usage des pesticides.

Dans ce contexte, il a été décidé de mettre en place, à titre expérimental, un certificat professionnel intitulé «certiphyto» (Décret n°2009-1619 du 18 décembre 2009). Il est basé sur une formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un objectif de préservation de la santé humaine et de l'environnement. Il porte sur des connaissances relatives à l'usage raisonné des produits phytopharmaceutiques.

L'objectif de l'expérimentation est de tester une nouvelle modalité de délivrance d'un certificat permettant d'appliquer, de vendre les produits phytopharmaceutiques et de conseiller les utilisateurs.

Le certiphyto concerne quatre spécialités :

- usage agricole des produits phytopharmaceutiques,
- usage non agricole des produits phytopharmaceutiques,
- conseil en produits phytopharmaceutiques,
- délivrance, distribution, vente de produits phytopharmaceutiques.

Les techniciens forestiers dans les organismes de développement et en particulier les correspondants-observateurs du DSF sont concernés par le certiphyto spécialité « conseil en produits phytopharmaceutiques » puisque dans le cadre de leurs activités professionnelles, ils proposent et préconisent des méthodes de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux.

Le certificat expérimental peut être obtenu selon différentes modalités :

- par la réussite d'une évaluation par positionnement certificatif par questionnaire à choix multiples (voie B),
- à la suite d'une formation (voie D).

Différents objectifs sont visés lors de la formation :

- identifier les risques liés à l'utilisation des produits et mettre en place des mesures de prévention,
- établir un diagnostic pour préconiser une solution permettant de réduire l'utilisation des produits et en limiter les impacts humains et environnementaux,
- formuler des conseils pour réduire l'utilisation des produits et limiter les impacts sur l'environnement.



Prendre des mesures de prévention doit faire partie des connaissances du conseiller en produits phytopharmaceutiques

Première session à titre expérimental de formation de certiphyto auprès des professionnels de la santé des forêts

La première session, à titre expérimental, de formation au certiphyto « conseil en produits phytopharmaceutiques » spécialité « forêt » par la voie D s'est tenue les 26 et 27 octobre 2010 sur le site de formation agricole du Sollier au SUBDRAY, dans le Cher.

Vingt-deux correspondants-observateurs, affiliés aux pôles interrégionaux Nord-Ouest et Massif Central de la santé des forêts et forts de leur expérience en problèmes sanitaires forestiers, ont participé à ces deux jours de formation.

Organisée sous l'égide du réseau des CFPPA de la région Centre, cette formation a porté :

- d'une part, sur une présentation approfondie de la réglementation en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques, et plus particulièrement de la place du certiphyto dans le dispositif actuel,
- d'autre part, sur un exposé des risques et des bonnes pratiques liés à la manipulation et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, la visite de l'exploitation agricole de l'EPLFPA du Cher fut, pour tous, l'occasion de connaître et d'observer les aménagements recommandés et obligatoires liés à la détention, la manipulation de produits phytosanitaires dans une ferme et de découvrir un système de gestion autonome des effluents phytopharmaceutiques. Chaque participant a ainsi pu poser un regard comparatif et critique sur les pratiques classiques rencontrées en forêt.

Cette formation-test, très appréciée des participants, va faire l'objet d'une évaluation et d'adaptations de manière à proposer rapidement, et à l'ensemble du réseau national des correspondants-observateurs, un contenu complet et adapté à l'utilisation des produits phytos en forêt pour l'obtention du certiphyto par un plus grand nombre.



Présentation des installations relatives à l'utilisation et à la gestion des produits phytopharmaceutiques sur l'exploitation agricole de l'EPLFPA du Cher